



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Je vous prie de bien vouloir assister au
Conseil Municipal qui se réunira en séance ordinaire,
en Mairie - salle des mariages :

Le mercredi 12 juin 2024 à 20 h 30

*la séance sera retransmise en direct via « Facebook live
Ville d'Amfreville-la-Mivoie »*

ORDRE DU JOUR

Approbation de la précédente réunion.

- 1/ Délibération décidant du transfert définitif des voiries communales au profit de la Métropole Rouen Normandie
- 2/ Activités culturelles - Tarifs année 2024/2025
- 3/ Restaurant scolaire - Tarifs 2024/2025
- 4/ Participation 2024 au Fonds d'Aide aux Jeunes
- 5/ Convention de mise à disposition d'un terrain de sport communal à une association sportive
- 6/ Travaux d'investissements 2024 - réfection sol sportif de la salle R. TALBOT Demande de Fonds de concours auprès de la Métropole Rouen Normandie
- 7/ Ecole municipale des arts, de la musique et de la danse - Adoption du projet d'établissement 2024/2030 afin de pouvoir bénéficier du soutien financier du Conseil Départemental
- 8/ Modification de la délibération n°2018/01 ayant instauré un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Attribution possible aux CDD pour certains cas

9/ Personnel municipal - recrutement d'un agent non titulaire contractuel pour assurer la surveillance du passage pour piétons situé à proximité de l'école élémentaire « Gérard Philipe » pour une durée hebdomadaire de 5h00 en période scolaire uniquement - Autorisation de signature du contrat

10/ Personnel municipal - création d'un emploi non permanent à temps complet afin de renforcer les services techniques (espaces verts) pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

11/ Personnel municipal - création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet à compter du 02/09/24 pour assurer principalement des missions de garderie scolaire et de travaux d'entretien sur différents sites communaux

12/ Personnel municipal - renouvellement d'un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe contractuel à temps complet, pour une durée d'un à compter du 01/09/24

13/ Personnel municipal - renouvellement et transformation automatique d'un CDD en CDI à compter du 12 juin 2024 - poste d'Adjoint technique à temps complet pour assurer principalement les fonctions d'Agent Territorial Spécialisé dans les Ecoles Maternelles

14/ Personnel municipal - Poste d'adjoint technique non statutaire en CDI à temps non complet (30/35^{ème}) - Passage à temps complet

15/ Personnel municipal - Délibération n° 2023/87 ayant transformé automatiquement un CDD d'assistant artistique contractuel spécialité guitare à temps non complet en CDI - Modification de la date de démarrage du CDI ainsi que du grade et de la rémunération.

16/ Personnel municipal - création d'un poste d'aide auxiliaire de puériculture contractuel à temps complet à compter du 01/08/23 pour une période d'un an

17/ Remboursement par la commune à Monsieur l'Adjoint au Maire en charge de la culture et de la communication des frais qu'il a engagés à titre personnel.

18/ Remboursement par la commune à un agent communal des frais de formation et d'hébergement qu'il a avancés à titre personnel.

19/ Divers

Amfreville la Mivoie, le 05/06/2024
Le Maire,
Hugo LANGLOIS.